



VILLE DE  
RICHMOND

**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR DU  
RÈGLEMENT NUMÉRO 287  
PORTANT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que lors d'une assemblée régulière tenue le 7 juin 2021, le conseil de la Ville de Richmond a adopté le règlement numéro 287 portant sur la gestion contractuelle.

L'objet de ce règlement est de prévoir des mesures additionnelles relatives à l'octroi de contrats par la Ville, notamment quant à la faculté d'accorder des contrats de gré à gré, tout en favorisant la rotation des fournisseurs.

Communication de ce règlement peut être obtenue au bureau de la municipalité, situé au 745, rue Gouin, aux heures ordinaires d'affaires et copie pourra en être délivrée moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif prescrit.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la publication du présent avis.

Donné à Richmond (Québec), ce 17 juin 2021.

Rémi-Mario Mayette, OMA  
directeur général et  
secrétaire-trésorier